



Bilan de l'activité 2019  
et de la crise sanitaire :  
à l'écoute des citoyens,  
au service de l'État de droit

---

DOSSIER  
DE PRESSE

## SOMMAIRE

Le conseil d'État durant la crise sanitaire	.3
<i>en 2019 :</i>	
Décisions de justice qui ont contribué à consolider l'État de droit	.4
Des avis indépendants pour améliorer et sécuriser la loi	.5
Deux études pour éclairer le débat et améliorer les politiques publiques	.6
Quelques chiffres	.7

## LE CONSEIL D'ÉTAT DURANT LA CRISE SANITAIRE

### Les décisions de justice

Durant la crise sanitaire, le Conseil d'État s'est mobilisé pour assurer, sans interruption, l'accès au juge pour les citoyens qui souhaitaient contester la légalité des décisions de l'administration. Grâce à la mobilisation de 15 juges, la tenue d'audiences même durant les week-ends et jours fériés, la possibilité pour les parties de saisir le juge par internet ou d'utiliser la visioconférence, le Conseil d'État a pu répondre à l'augmentation sans précédent des recours en référé.

- 382 recours ont été déposés en lien avec des mesures liées à la lutte contre le covid-19, dont 230 adressés au juge des référés en premier ressort ou en appel (au 25 juin 2020).
- En premier ressort, cela représente une multiplication par 4 des recours en référé par rapport à ceux reçus l'an passé.
- Sur les 230 recours en référé déposés, 162 étaient des référés liberté.
- À ce jour, le Conseil d'État a statué sur 218 de ces référés :
  - o 61 % ont fait l'objet d'une instruction (133),
  - o 66 ont fait l'objet d'une audience.

### Les avis au Gouvernement

Le Conseil d'État a également dû faire face à la forte augmentation de la production législative et réglementaire du gouvernement et s'adapter pour rendre des avis sur les projets de texte dans des délais extrêmement contraints. L'immense majorité des remarques contenues dans les avis a été prise en compte et a contribué à sécuriser juridiquement la gestion de la crise.

Le Conseil d'État a ainsi rendu 232 avis sur des projets de texte en lien avec la crise sanitaire, dont :

- 31 projets de lois, dont :
  - o 2 projets de lois de finances rectificative ;
  - o 18 projets de lois de ratification d'ordonnances ;
- 1 projet de lois du Pays ;
- 69 projets d'ordonnances ;
- 115 projets de décrets réglementaires.

Par rapport à la même période l'an passé, le Conseil d'État a rendu près de 2 fois plus d'avis sur projets de lois et 3,5 fois plus sur des projets d'ordonnances.

## DECISIONS DE JUSTICE QUI ONT CONTRIBUÉ A CONSOLIDER L'ÉTAT DE DROIT

En 2019, le Conseil d'État a été saisi de plus de 10 200 requêtes et a rendu 10 320 décisions. Le délai moyen de jugement a continué de diminuer pour s'élever à 6 mois, malgré une haute augmentation continue des recours déposés.

Durant l'année passée, le Conseil d'État a rendu d'importantes décisions qui ont contribué à consolider l'État de droit, dans une recherche constante du meilleur équilibre entre intérêts publics et droits et libertés fondamentaux.

*Quelques exemples qui ont marqué 2019 et qui illustrent la diversité des recours traités par le Conseil d'État, à retrouver en détail dans le Bilan annuel 2019 :*

### **Réparation de préjudices causés par des lois déclarées anticonstitutionnelles**

En décembre 2019, le Conseil d'État a reconnu la responsabilité de l'État lorsqu'une loi déjà entrée en vigueur est déclarée inconstitutionnelle *a posteriori* par le Conseil constitutionnel dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité.

Ainsi des citoyens qui ont subi des dommages (pertes financières, préjudices de toutes sortes...) du fait de l'application de cette loi avant son abrogation, peuvent désormais obtenir réparation en saisissant le juge administratif.

Le Conseil d'État a ainsi franchi un pas important en acceptant de tenir l'État comptable des lois contraires à la Constitution votées par le Parlement.

### **Droit au déréférencement sur internet**

En décembre 2019 également, par 13 décisions, le Conseil d'État a fixé les conditions du droit au déréférencement sur internet – ou « droit à l'oubli » – prévu par le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le droit à l'oubli repose sur un arbitrage entre deux libertés fondamentales : le droit au respect de la vie privée des personnes concernées avec le droit du public à l'information. Cet arbitrage dépend principalement de la nature des données personnelles en cause que le Conseil d'État a distinguée : données dites sensibles (données les plus intrusives dans la vie d'une personne), données pénales ou données touchant à la vie privée sans être sensibles.

Ces décisions sont venues répondre à beaucoup de questions restées en suspens et contribuent à renforcer la protection des libertés à l'ère du numérique.

### **Vincent Lambert**

Le Conseil d'État s'est aussi prononcé une dernière fois sur le cas de Vincent Lambert en jugeant que la procédure collégiale de décision d'arrêt des soins suivie par le CHU de Reims était valide et que le médecin en charge du patient n'avait commis aucune illégalité en estimant que le maintien en vie du patient dans ce cas précis, témoignait d'une obstination déraisonnable au sens de la loi Léonetti.

**Parmi les autres décisions marquantes de 2019 :** Fichier biométrique des mineurs étrangers, mise sur le marché et conditions d'utilisation des pesticides, débat télévisé de France 2 pour les élections européennes, extension de la liste des vaccins obligatoires, PMA et limite d'âge pour les hommes...

## DES AVIS INDÉPENDANTS POUR AMÉLIORER ET SÉCURISER LA LOI

En 2019, le Conseil d'État a rendu 1 090 avis sur des projets de texte : 93 projets de loi, 57 ordonnances, 902 décrets pour le Gouvernement et 3 propositions de lois pour le Parlement.

Le Conseil d'État a rendu d'importants avis qui visent toujours à accroître la sécurité juridique et la qualité du droit. Cette année encore, les avis juridiques indépendants qu'il rend ont presque toujours été suivis par le Gouvernement ou les parlementaires.

*Quelques exemples marquants, à retrouver en détail dans le Bilan annuel 2019 :*

### **Renouveau de la vie démocratique**

Le Conseil d'État s'est prononcé sur les projets de loi constitutionnelle, organique et ordinaire pour un renouveau de la vie démocratique. Il a notamment cherché à concilier l'impératif de respect des droits et libertés garantis par la Constitution avec l'extension proposée du champ des référendum et référendum d'initiative partagée.

### **Transformation de la fonction publique**

Pour ce projet de loi, le Conseil d'État a veillé à ce que la réforme ne remette pas en cause les grands principes qui gouvernent la fonction publique et, dans le même temps, invité le gouvernement à compléter son étude d'impact afin de mieux appréhender les effets des mesures proposées.

### **Bioéthique**

Sur le projet de loi bioéthique, le Conseil d'État a rendu un avis très approfondi dans lequel il a cherché à préserver le juste équilibre de tous les intérêts en présence, à la lumière du modèle bioéthique français.

Nombre de ses recommandations ont été suivies par le gouvernement. Le Conseil d'État a par exemple estimé préférable qu'un donneur de gamètes puisse revenir sur son refus initial de divulguer son identité à l'enfant qui en est issu, afin de concilier au mieux les droits du donneur et ceux de l'enfant, tout en ne décourageant pas le don.

**Parmi les autres avis marquants de 2019 :** Projets de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, énergie climat, restauration de Notre-Dame de Paris, organisation et transformation du système de santé, école de la confiance, proposition de loi sur le libre choix du consommateur dans le cyberspace...

## DEUX ÉTUDES ÉCLAIRER LE DÉBAT ET AMÉLIORER LES POLITIQUES PUBLIQUES

À travers son activité de réflexion et de prospective, le Conseil d'État s'attache à améliorer l'efficacité des politiques publiques en associant expertise et pragmatisme.

Tels étaient encore en 2019 l'objectif de ses deux études phares, élaborées après 150 auditions, avec l'appui de groupes de travail réunissant des personnalités qualifiées ou encore un cycle de conférences.

### **Le sport : quelle politique publique ?**

Le sport constitue un fait social complet qui touche à de nombreuses questions sensibles de la société française : santé, égalité des sexes, vieillissement de la population, éducation mais aussi cohésion sociale, intégration et citoyenneté, aménagement du territoire. C'est pourquoi l'étude annuelle 2019 du Conseil d'État a formulé 21 recommandations pour une politique publique plus volontaire et ambitieuse, à mener par les pouvoirs publics et en lien étroit avec le tissu associatif qui structure le mouvement sportif.

À l'aune de la préparation des Jeux olympiques de 2024, le Conseil d'État a identifié trois leviers prioritaires : rassembler les acteurs publics et associatifs, démocratiser l'accès au sport et réguler son économie.

### **Les expérimentations : comment innover dans la conduite des politiques publiques ?**

L'expérimentation est une méthode qui permet de tester sur le terrain, pendant une durée limitée, une politique et d'en mesurer les effets de façon objective. L'expérimentation est ainsi un outil au service de politiques publiques innovantes et efficaces, qui permet d'éclairer les choix des décideurs publics et d'associer le citoyen à leur élaboration.

Dressant le bilan de près de vingt ans de pratique des expérimentations par l'État, les collectivités territoriales et leurs opérateurs, l'étude du Conseil d'État a souligné que nombre d'entre elles n'ont pas suivi une méthodologie propre à assurer la plus grande fiabilité de leurs résultats, et qu'il pourrait y être recouru davantage dans certains domaines. C'est pourquoi l'étude propose un guide de bonnes pratiques de l'expérimentation et formule des propositions au Gouvernement pour favoriser leur développement.

### **Et en 2020...**

L'étude annuelle de 2020 sera consacrée à l'évaluation des politiques publiques, qui est désormais un point focal des sciences sociales, des attentes des gestionnaires publics et des exigences citoyennes au service de la qualité et de la performance des politiques publiques. Alimentée par des travaux collectifs, conférences et auditions, associant parlementaires, économistes, experts et universitaires, l'étude sera publiée cet automne.

# QUELQUES CHIFFRES

## L'activité de la justice administrative

### Conseil d'État

#### AFFAIRES ENREGISTRÉES

2017 **9864** + 1,9 %  
par rapport à 2016

2018 **9563** - 3,1 %  
par rapport à 2017

2019 **10 216**  
+ 6,8 %  
par rapport à 2018

#### AFFAIRES JUGÉES

2017 **10 139** - 5,5 %  
par rapport à 2016

2018 **9 583** - 3,1 %  
par rapport à 2017

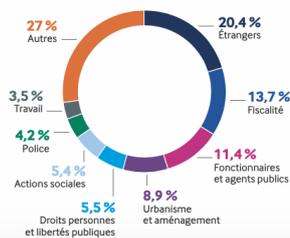
2019 **10 320**  
+ 7,9 %  
par rapport à 2018

Délai prévisible  
moyen de jugement

**6 mois**

- 35 % entre 2009 et 2019  
(chiffres arrondis)

### Répartition des affaires enregistrées par domaine contentieux



### Cours administratives d'appel

#### AFFAIRES ENREGISTRÉES

2017 **31283** stable  
par rapport à 2016

2018 **33 773** + 8 %  
par rapport à 2017

2019 **35 684**  
+ 5,7 %  
par rapport à 2018

#### AFFAIRES JUGÉES

2017 **31283** + 2,2 %  
par rapport à 2016

2018 **32 854** + 5 %  
par rapport à 2017

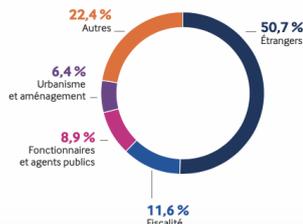
2019 **34 260**  
+ 6,8 %  
par rapport à 2018

Délai prévisible  
moyen de jugement

**11 mois**

- 13,7 % entre 2009 et 2019  
(chiffres arrondis)

### Répartition des affaires enregistrées par domaine contentieux



### Tribunaux administratifs

#### AFFAIRES ENREGISTRÉES

2017 **197 243** + 1,9 %  
par rapport à 2016

2018 **213 029** + 8 %  
par rapport à 2017

2019 **231 280**  
+ 8,6 %  
par rapport à 2018

#### AFFAIRES JUGÉES

2017 **201 460** + 5 %  
par rapport à 2016

2018 **209 618** + 4 %  
par rapport à 2017

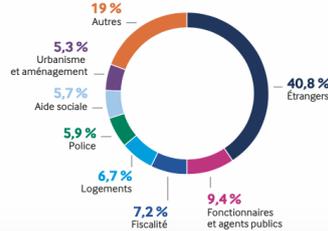
2019 **223 229**  
+ 6,5 %  
par rapport à 2018

Délai prévisible  
moyen de jugement

**9 mois**

- 21,5 % entre 2009 et 2019  
(chiffres arrondis)

### Répartition des affaires enregistrées par domaine contentieux



### Cour nationale du droit d'asile

#### AFFAIRES ENREGISTRÉES

2017 **53 581** + 34 %  
par rapport à 2016

2018 **58 671** + 9,3 %  
par rapport à 2017

2019 **59 091**  
+ 0,9 %  
par rapport à 2018

#### AFFAIRES JUGÉES

2017 **47 814** + 11,3 %  
par rapport à 2016

2018 **47 314** - 1 %  
par rapport à 2017

2019 **66 464**  
+ 40,5 %  
par rapport à 2018

Délai moyen constaté

**7 mois**

divisé par 3 entre 2009 et 2019  
(chiffres arrondis)

### Pays d'origine des requérants



Albanie	9%	Bangladesh	5%	Haiti	4%
Géorgie	9%	Afghanistan	5%	Mali	4%
Guinée	8%	Côte d'Ivoire	4%	Nigéria	4%
République démocratique du Congo	4%	Autres	44%		

## Les avis sur projets de texte

Délais moyens d'examen  
des projets de loi

**100 %**

sont examinés  
en **moins de deux mois**

Délais moyens d'examen  
des projets de décret réglementaire

**99,4 %**

sont examinés  
en **moins de deux mois**

**Nombre de textes examinés**

**1090**

avis rendus

NATURE DES TEXTES EXAMINÉS

**93**

projets de loi  
du Gouvernement

**3**

propositions de loi  
des parlementaires

**57**

projets d'ordonnance

**619**

projets de décret  
réglementaire

**20**

projets de propositions  
de loi du pays

**283**

projets de décret non  
réglementaire, individuel,  
arrêtés, décisions

**15**

avis rendus sur questions du Gouvernement  
ou des autorités d'outre-mer

## **Contacts presse /**

Xabi VELAZQUEZ – T. 01 72 60 58 34 M. 06 84 32 77 53  
[xabi.velazquez@conseil-etat.fr](mailto:xabi.velazquez@conseil-etat.fr)

Paul PARIKHAH – T. 01 72 60 58 31 M. 06 24 72 42 86  
[paul.parikhah@conseil-etat.fr](mailto:paul.parikhah@conseil-etat.fr)